



RÈGLEMENT INTERIEUR ÉQUIPE DE FRANCE

WORLD CHAMPIONSHIPS OF PERFORMING ARTS

ENGAGEMENT

La participation à l'Équipe de France WCOPA repose sur une démarche volontaire. Chaque candidat (et représentant légal pour les mineurs) déclare s'engager librement, en pleine connaissance de cause, et accepter l'ensemble des dispositions du présent règlement sans réserve.



COMPORTEMENT & IMAGE

Les participants s'engagent à adopter en toute circonstance un comportement respectueux, responsable et professionnel, conforme à l'image de l'Équipe de France. Sont notamment prohibés :

- propos ou comportements irrespectueux, agressifs ou discriminatoires
- conflits, harcèlement, moqueries ou mise à l'écart d'un membre
- organisation de groupes parallèles nuisant à la cohésion de l'équipe
- aucune prise de position politique ou religieuse

Les communications officielles et organisationnelles transitent exclusivement par le groupe Telegram officiel et les directeurs.

Tout manquement fera l'objet d'une exclusion définitive, sans possibilité de contestation.



ORGANISATION & OBLIGATIONS

Dans le cadre de la préparation :

- 3 réunions obligatoires en visioconférence (Google Meet) seront organisées (3 dimanches dans l'année, Janvier, mars et juin 2027).
- 1 entraînement collectif obligatoire à Arles de 9h - 18h (date à définir)
- Participation financière : 100€ par personne (non remboursable)

La participation à ces temps est obligatoire et fait partie intégrante de l'engagement.



DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les participants s'engagent à :

- représenter la France avec une attitude exemplaire
- respecter les horaires, consignes et organisation définis par la direction
- porter une tenue adaptée et appropriée
- participer aux temps collectifs, incluant notamment un déplacement en bus obligatoire lors d'une journée dédiée (tarif définitif en juin 2027)
- séjourner dans l'hébergement officiel prévu par l'organisation WCOPA USA.



RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES

Chaque artiste est entièrement responsable:

- de ses démarches administratives (passeport français valide, ESTA, carte d'identité...).
- de la souscription à une assurance (voyage et responsabilité vicile)
- de ses effets personnels et de sa gestion financière en dollar sur place.
- L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou manquement individuel.



CONDITIONS FINANCIÈRES

- Les frais engagés (inscription, hébergement, préparation) sont fermes et définitifs
 - Cas exceptionnel expressément prévu, aucun remboursement ne pourra être exigé.
- (A/B remboursement du dernier feuillet : Remboursement)



DISCIPLINE & SANCTION

- Le non-respect des dispositions du présent règlement, des consignes de l'organisation ou de l'esprit d'équipe entraînera :

Une exclusion immédiate et définitive de l'équipe de France, sans remboursement des sommes engagées et sans possibilité de participation futur

La décision de la direction et sans appel.



ACCEPTATION

La signature du présent document vaut :

- acceptation pleine et entière du règlement
- reconnaissance d'un engagement sérieux et réfléchi
- renonciation à toute contestation liée à son application, sauf dispositions légales contraires.



CONDITION DE PARTICIPATION

- Âge minimum requis : 12 ans
- Être de nationalité française (passeport français & carte d'identité nationale)

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué concernant les frais d'inscription ainsi que la réservation de l'hôtel et de préparation, que cela soit en partie ou en totalité en cas de changement d'avis de la part d'un artiste une fois que ces frais ont été engagés.

Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué par la direction WCOPA USA et FRANCE si l'événement est **reporté à l'année suivante**.

ACCOMPAGNATEURS :

(au même titre que les artistes)

remboursement possible de **70 %** du montant total de la chambre d'hôtel partenaire en cas de **report ou d'annulation** de la compétition par la direction WCOPA USA.

aucun remboursement en cas d'annulation du candidat et/ou accompagnateur.

En cas de **non-respect de paiement** pour l'inscription, les fonds déjà collectés resteront valides pour la saison suivante à compter de la date de paiement initial, et pourront être utilisés pour la compétition en **2028**.

La direction gèlera les frais totaux d'inscription en cas de maladie avec **hospitalisation ou opération chirurgicale**. Ce qui assure la place de l'artiste dans l'équipe de France pour l'année suivante uniquement (**2028**).

REMBOURSEMENT TOTAL :

- **A** Décès du/de la conjoint.e - décès de votre enfant, frère ou soeur du candidat.
- **B** Accident grave (perte totale de motricité et des facultés intellectuelles).

RÉÉCRIRE LA MENTION SUIVANTE :

“ LU ET APPROUVÉ ”

.....

Date :

Nom(s) et prénom(s) :

Signature(s) :